

12/06/2018 : Aviation civile européenne : accroître la sécurité et répondre aux nouveaux défis économiques –Franck Proust (LR, PPE, Fr)

« Je me réjouis de l'adoption de ce texte, en session plénière du Parlement européen, qui vient conclure un long processus de négociations pour la réforme de l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) », a déclaré Franck Proust. Cette réforme s'inscrivait dans le cadre de la Stratégie de l'aviation pour l'Europe, lancée en 2015 par la Commission européenne et votée par le Parlement européen.

« En matière d'aviation civile, comme pour tant d'autres champs d'activités, nous devons impérativement anticiper les défis qui nous attendent. Les choses sont claires : le trafic aérien au sein de l'UE va doubler dans les vingt années à venir, et les nouvelles technologies transforment progressivement le secteur. Il était donc nécessaire d'adapter un cadre législatif qui datait de 2008 aux nouvelles réalités. À défaut de réagir, l'Europe doit anticiper et agir pour l'avenir de son aviation. Car la sécurité aérienne est un enjeu majeur pour les entreprises et les citoyens ! » a indiqué le député.

« C'est donc avec pragmatisme que nous avons voté ce texte qui soutiendra la compétitivité de notre industrie aéronautique européenne, en gardant à l'esprit le souci permanent de simplifier et de réduire la lourdeur administrative pour les entreprises du secteur.

Enfin, sachant que les drones représenteront près de 10% de l'aviation civile dans les dix années à venir, il était important de prendre en compte cette nouvelle donne dans le cadre réglementaire européen. C'est donc pour assurer une sécurité plus grande et pour accompagner, au niveau européen, l'essor du potentiel de l'utilisation des drones, que nous avons agi », a conclu Franck Proust.